

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-15

Education au territoire à destination du grand public – Concevoir et promouvoir le programme d'animations Grand Public 2022 – Plan de financement

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

7201 Programme animation Grand Public

7202 Support et outils pédagogiques

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial

Projet de contrat de Parc 2018-2020 – Fiches action n°27.1 et 27.2

Le rapporteur expose :

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Considérant la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;

Considérant le projet de Charte 2018-2033, tels notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial).

Contexte :

Le programme d'animations grand public du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'inscrit dans une des missions phares de la charte du Parc, à savoir la sensibilisation du tout public aux patrimoines et la transmission des savoirs du territoire.

Une pluralité d'actions sont menées par le Syndicat mixte du PNR autour de grandes missions de gestion et de valorisation, et le programme d'animations grand public a également comme rôle de porter à connaissance de ces missions au plus grand nombre.

Description du projet :

ACTION 1 : Programme d'animation

Après un bilan de plus de 10 ans, il est proposé cette année de revisiter le programme d'animation dans une nouvelle formule afin :

- De créer plus de liens entre les animations et les missions/actions portées par le PNR ;
- D'augmenter le rayonnement des animations ;
- D'avoir une meilleure visibilité du rôle et de la place du PNR ;

Dans cette nouvelle dynamique, 2 programmes sous-jacents sont proposés :

1. Le programme d'animations « Découvrez votre Parc » centré sur les missions et actions du PNR en lien avec le travail des chargés de mission ;
 2. Le programme d'animations « Les Mardis à la Maison du Parc » pour une mise en valeur des savoirs et savoir-faire du territoire
- + Des évènements de plus grande envergure sont également attendus, à condition que ceux-ci s'attachent à valoriser le territoire et ses patrimoines.

Les animations sont menées par des prestataires éducatifs, spécialistes du territoire, qui proposent chaque année des animations autour de la biodiversité, des savoir-faire, des patrimoines, notamment via des animations sous forme de découverte en déambulation, d'ateliers et de spectacles, ... pour un ensemble riche et diversifié.

Ces animations ont lieu de mai à octobre, sont principalement en extérieur, gratuites et adaptées au grand public.

Une importante vigilance est apportée à la bonne répartition des animations sur les communes du territoire afin que le territoire dans son ensemble puisse bénéficier d'animations grand public.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Prestations d'animation	17 000 €	Région NA	20%	3 460 €
Frais de bouche	300 €	FEDER	60%	10 380€
		PNR	20%	3 460€
TOTAL	17 300 €	TOTAL		17 300 €

ACTION 2 : document de promotion du programme d'animation

Dans le cadre du bon déroulement des animations, un document de promotion recensant l'ensemble des animations sera édité pour être distribué sur le territoire.

Après deux années de promotion entièrement numérique (pour s'adapter à la crise sanitaire), il s'est avéré nécessaire d'avoir un document papier pour une meilleure distribution du programme d'animations grand public 2022 et permettre ainsi une meilleure visibilité.

Ce document papier recensera uniquement les animations du programme 2022 porté par le syndicat mixte du PNRML, ce qui permettra une lecture claire des propositions.

Proposition de plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
Illustration	500 €	Région	30%	1 500 €
Conception graphique	2 000 €	Europe	60%	3 000 €
Impression	2 500 €	PNR	10%	500 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL		5 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22*

REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

